

~~Pierre Sauval~~
Nous soussigné Curé du Convent de la publication des trois
bons du mariage typé entre Pierre Bigot vaup de morie
Renard de cette paroisse d'après et Barbe villes de la paroisse
d'Anfreville fille de feu Guillaume villes et de Marguerite

Des fils sans aucune opposition Les fiancailles furent
faites et tous les deux maris des sacrements de penitence et
d'Eucharistie Les avons unis ensemble en face de l'Eglise
par parole du present talent Conferons La benediction nuptiale
En presence de leurs parents et amis sans signer Ce jour d'huy quin
septembre l'an mil sept cent quatre vingt cinq.

La marg; due
pierre bigot

Lamary; Marguerite
villite

Nicholas Beyer

9 gillan me i llette

Guillaume rilette
Le Cap de la Cure du Lot

P. B. Mardouquin, Dec. 2, 1881.